

39.

Que la question préalable, jusqu'à ce Question préalable.
qu'elle soit décidée, excluera tout amende-
ment à la question principale, et devra être
dans les mots suivants: "*La question prin-
cipale sera-t-elle maintenant mise aux voix?*"

40.

Qu'une motion pour renvoyer une ques- Motions de ren-
voi à un comité.
tion à un Comité, jusqu'à ce qu'elle soit
décidée, excluera toute motion d'amende-
ment à la question principale.

41.

Que toutes questions, soit en Comité soit Ordre des ques-
tions.
dans la Chambre, seront mises dans l'ordre
où elles auront été proposées.

42.

Qu'aucune motion, précédée d'un pré- Motions avec
préambule.
ambule, ne sera admise dans cette Chambre.

43.

Que toute motion, lorsqu'elle sera secon- Réception des
motions.
dée, devra être reçue et lue par l'Orateur,